



## SOMMAIRE

Pages 2 et 3

**Ils resteront dans notre mémoire**

Page 3

**Les syndicats américains après l'élection de Biden**

Pages 4 et 5

**Coût du capital pour les TPE/PME**

Page 6

**Haro sur les retraités**

Page 7

**Histoire : La grippe de Hong Kong**

Page 8

**Vu sur le net - Le billet d'humeur**

Encart recto/verso

**Loi liberticide « Sécurité globale »**

### Main basse sur 117 milliards ?

Au prétexte de la relance de l'économie, François Villeroy de Galhau, gouverneur de la banque de France, se faisant le relais des banques privées, souhaite une réforme des Plans d'Épargne Logement anciens qui rapportent 4 % d'intérêt. Ce qui conduirait à revenir rétroactivement sur des dispositions contractuelles souscrites entre une banque et un épargnant, ce qui semble tout bonnement anticonstitutionnel !

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SECTION

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, nous n'avons pas encore fixé la date de notre assemblée générale pour l'année 2021.

Dès que cela sera possible, nous vous informerons par courrier de la date et du lieu finalement retenus.

Le bureau de la section

# Tout est possible

Depuis notre confinement et ne regardant que la télé, ou en ne lisant que « Sud-Ouest », comment ne pas s'inquiéter que la vie devienne inhumaine et invivable pour des millions de gens, et que la situation paraisse inéluctable ?

Nous savons quand même que le gouvernement, qui a été dans l'incapacité d'organiser la protection des personnes face à la crise sanitaire, n'a pas voulu rétablir d'urgence le secteur public de la santé, mis à mal par des dizaines d'années d'austérité.

Pourtant, des milliards empruntés à la Banque centrale y auraient été plus utiles que la masse de ceux versés aux entreprises du CAC 40 qui, en profitant de la pandémie, se réorganisent au profit de leurs actionnaires en sabrant dans les emplois (exemple Danone).

Aussi, la compassion de Macron pour les gens qui subissent les effets de la situation sanitaire cache mal qu'il creuse ainsi la dette publique. Mais ce n'est pas tout car Macron, comme il a liquidé des entreprises stratégiques (Alcatel, Alstom) sous la présidence de Hollande, est en train de livrer EDF à la voracité des banques d'affaires et des spéculateurs internationaux. Et il poursuit systématiquement le démantèlement des services publics et des collectivités territoriales par leur sous-financement. Il annonce même qu'il reprendra la contre-réforme des retraites.

Le chômage et la pauvreté s'amplifient. Sans en freiner la progression, Macron multiplie des annonces d'aides sociales qui n'ouvrent aucune perspective. La jeunesse en est la première victime. Alors, son gouvernement ment, triche et fabrique des lois antirépublicaines pour museler la colère populaire à venir.

Malgré les mesures de confinement, elle est déjà là, cette colère, et s'exprime fortement, mais sans que soit fait encore majoritairement le lien entre les luttes pour l'emploi, les salaires, les nationalisations, la Sécurité sociale, les retraites, le climat, la démocratie. A fortiori avec la construction d'un système autre et meilleur que celui que nous subissons.

Comment pouvons-nous nous y employer ? En tant que retraités ou en tant que citoyens ? Les deux, mon capitaine ! Enfin, ça n'engage que moi, mais savoir que la CGT tisse avec une vingtaine d'organisations non gouvernementales (ONG) des alliances entre les salariés, les habitants et les mouvements écologiques, pour défendre l'emploi et la vie sur la planète, me fait penser que tout est possible. La lutte des classes s'élargit ! Elle ne s'arrêtera pas.

En attendant, prenons soin de nous.

Gabriel BULOT

Membre du bureau de la section



## BONNES FÊTES À TOUTES ET À TOUS

# Ils resteront dans notre mémoire



**Georges LATASTE**  
(1942-2020 )

Georges Lataste n'est plus. Il nous a quittés en cette fin du mois d'août, victime d'une maladie lente et sournoise. Georges faisait partie de la cohorte d'apprentis formés au journal "Sud Ouest". Il était, comme on disait ironiquement, "un enfant de la Maison". Entré au journal à l'automne 1958 (avec Henri Dagède et Christian Thibault), il y fit toute sa carrière. Il obtint brillamment le diplôme afférent à la profession de compositeur typographe. Il y occupa divers postes, suivant l'évolution des métiers liés à la fabrication du journal. Georges affirma très tôt une forte personnalité. Gai luron, disert, mais aussi sensible, volontaire. Sportif aussi, il révéla tôt un certain talent de gardien de but, version "kamikaze". Les années dépioutages conservent l'écho de ses plongeurs spectaculaires... entre les marbres ! Ainsi ses copains lui attribuèrent le surnom de "Yachine", qu'il conserva tout au long de sa vie. Il se frotta aussi "aux gros", entre piliers, pour défendre les couleurs de la Page Blanche. Sur le domaine d'Arlac, il égaya "les jeudis plein air" des apprentis, par des performances athlétiques remarquables, dont la plus célèbre fut le saut de la rivière, que même Beamon n'aurait pas osé franchir.

Georges eut longtemps "l'âme russe". Ce qui l'amena à devenir secrétaire de l'association France-URSS. Il y organisa de nombreux échanges, dont un match de football avec des marins soviétiques visitant notre port. C'est aussi lui qui reçut, en grande pompe, l'équipe de football d'URSS, venue s'entraîner au stade Galin, en vue d'un

---

## **Gilbert CAVIGNAC** (1946-2020 )

Notre camarade Gilbert Cavignac nous a quittés cet été, il avait 74 ans. Il a terminé sa carrière professionnelle au service composition publicitaire de « Sud-Ouest », du temps où le journal était en centre-ville. « Gilou », bien que quelqu'un de très discret, avait son franc parler. Au cours de discussions animées, comme nous en avions dans l'atelier, sa répartie, toujours juste et cinglante ne pouvait être controversée. Son humour de pince-sans-rire était décapant, quand il souriait, sa moustache ne tremblait que légèrement. Il fallait mettre en œuvre le répertoire des meilleurs calembours pour arriver à faire bouger son visage impassible. Cela était devenu un jeu.

Il avait participé aux prémices du co-voiturage dans les années 80 : la « Navette Médocaine » partant de Margaux, puis Arzac, Le Pian et Bruges pour arriver au journal. Après moult péripéties, le manque de ponctualité de certains a rapidement mis un terme à cette expérience. Le souvenir que l'on a de lui est d'un homme sincère et droit.

Nous adressons à son épouse, son fils et sa famille nos plus sincères condoléances.

**Bernard PLATON**

match contre la France. Ses camarades présents en parlent encore. Allant au bout de ses idées, il partit au delà du Niemen faire un voyage en URSS, entraînant avec lui, ses copains, Tramichuck, Mazuque et Meynard.

Leur remarquable épopée nous fut racontée... et chantée mille fois ! (devinez par qui ?)

Peut être moins gourmet qu'il n'était gourmand, il n'hésita point à faire souvent l'aller-retour Bordeaux-Pays basque pour apprécier salmés de palombe ou omelettes aux cèpes. Son carnet d'adresses était bien fourni. L'âge avançant, il termina sa carrière de gardien de but. Ce fut au cours du traditionnel match du 30 avril, entre professionnels du journal, où, n'écoulant que son courage, et les bons conseils de Raymond Salinas lui intimant l'ordre "sors Georges", qu'il finit aux urgences !

Georges s'engagea auprès du syndicat où il accomplit plusieurs mandats de délégué du personnel. Puis il prit du recul. Son fort caractère sans doute.

Il eut le malheur de perdre son épouse il y a quelques années, le laissant très affecté et retrouva auprès de sa jeune fille quelque réconfort. La retraite arrivant, il devint un autre Georges. Jusqu'à ce que la maladie le diminue. Mais nous fumes nombreux à le voir, en mars dernier, souriant et loquace, au banquet des retraités du journal. Pour la dernière fois.

Georges, par son parcours et sa personnalité particulière laissera une trace profonde dans le souvenir de ceux qui l'ont côtoyé. Il aura marqué son milieu professionnel, associatif et familial. Nous n'oublierons pas sa sensibilité, sa bonne humeur, ses blagues, son rire, sa gourmandise affichée, ses prouesses.

Nos pensées vont à sa famille endeuillée. Au revoir Yachine.

**Jean-Claude QUEHEILLARD**



**Jacques LACOSTE**  
(1923-2020)

Tous ceux et celles qui ont connu Jacques LACOSTE, dans le labeur et dans la presse, comme à la retraite, ont certainement le même souvenir : celui d'un camarade enjoué et très souvent facétieux, qui communiquait la joie de vivre autour de lui, au travail, à la cantine et dans les réunions dansantes. Éternel jeune homme.

Bon professionnel avec ça, qui maîtrisa l'exceptionnelle linotype 6A de chez Delmas aussi bien que la lino à titres à « Sud-Ouest », tout en participant attentivement et sérieusement à l'action syndicale.

Il nous quitte à 97 ans, sans doute pour aller chiner avec quelques anciens. Nous ne l'oublierons pas et présentons à sa famille et ses proches l'expression de nos sincères condoléances.

**Gabriel BULOT**

# Ils resteront dans notre mémoire



**André LACLAU**  
(1932-2020)

Ce n'était pas le Kiki de tous les Kiki, c'était juste André, un linotypiste qui a suivi (subi ?) l'évolution vers la photocomposition où il travaillait à la saisie.

Plein de rigueur dans son honnêteté il était aussi plein de pudeur, assez taiseux sur sa vie hors de nos murs, mais il était partageux, privilégiant toujours le collectif sur l'individualisme, quant il s'agissait de notre vie commune dans la boîte.

Camarade assez paisible, son côté mémorable « soupe au lait » l'amena à vitupérer, s'écrier devant ce qu'il considérait comme une injustice ou comme une agression (souvent à juste raison et avec quelque intransigeance) de la classe ouvrière dont il se réclamait sincèrement ; et le poivre de la soupe l'emportant sur le miel du lait, ses coupables désignés finissaient à la lanterne, mitraillés ou bombardés (au sens imagé bien sûr, mais parfois avec onomatopées fournies).

Que dire de plus dans ces quelques lignes maladroites sinon : Merci Kiki, André, d'avoir croisé notre chemin et de nous avoir accompagnés.

Mais, tu sais, partir, s'en aller... n'est pas disparaître ; preuve en est, ta présence aujourd'hui, parmi nous, dans notre journal.  
Jean-Louis MENSAN

## Disparition de Roger COQUELIN

J'ai appris la disparition de Roger Coquelin en ce mois d'août et je suis triste. Nous avons partagé deux mandats au titre de secrétaires généraux adjoints de la Filpac Cgt depuis son congrès de création en 1986 avec la fusion Livre – Papier à Bombannes, jusqu'au congrès d'Evian en 1990. Pour moi Roger était un militant CGT de grande valeur. Ancien de l'Imprimerie Nationale à une époque où y travailler était une référence de grand professionnalisme.

A la Filpac, Roger exerçait avec une autorité reconnue l'animation de l'action revendicative notamment dans le Travail et de la Formation Professionnelle. Roger était aussi un dirigeant au niveau international comme secrétaire du Comité Permanent des syndicats des industries graphiques à la suite de Lucien Daugeard.

Je garde le souvenir d'un militant chaleureux, d'une grande culture, au style élégant. Des qualités qu'il a su particulièrement mettre en œuvre avec la remarquable exposition « l'Affaire Deyfus et la Presse » avec le concours de Madeleine Ribeyroux lors du congrès d'Evian en 1990. Un homme qui ne s'en laissait pas compter et qui, en toute occasion, savait exercer un salutaire sens critique.

Mes sincères condoléances à Catherine et à tous ses proches.

Pierre NOUZAREDE



# Les syndicats américains après l'élection de Biden

La récente élection présidentielle aux États Unis a donné à chacun l'occasion de tirer des analyses quelquefois contradictoires. C'est davantage la défaite de Trump et la mobilisation salvatrice et sans précédent de la partie de l'électorat américain, excédé par le président sortant, que la victoire de Biden qui marque les esprits.

Reste maintenant à voir comment ce grand pays autoproclamé "plus grande démocratie du monde" va pouvoir socialement avancer dans des domaines où il est singulièrement en retard.

Le mouvement syndical américain n'est pas étranger à la victoire de Joe Biden et Kamala Harris. Certains commentateurs insistent d'ailleurs sur le fait que Biden est un président « pro-travailleurs », à savoir qu'il est bien plus réceptif aux revendications syndicales que n'a pu l'être Barack Obama, plus neutre.

Pour les syndicats américains, plusieurs grands dossiers sont prioritaires :

**Medicare for All (M4A)** : des soins de santé pour tous. Tandis que dans leur campagne, Bernie Sanders et Elisabeth Warren – représentant l'aile gauche des Démocrates – insistaient sur un système de santé entièrement public et gratuit, Joe Biden et Kamala Harris sont plus mesurés. Ils admettent tous deux la possibilité d'une part de santé privée, qui serait encadrée par les pouvoirs publics.

**HEROES (Health and Economic Recovery Omnibus Emergency Solutions Act)**, aussi appelée « Stimulus package ». Il s'agit d'un paquet de mesures d'urgence en matière de santé et de reprise économique (y compris un chèque de 1200 USD versé chaque semaine à chaque famille américaine pour pallier les fermetures d'entreprise et les pertes d'emploi). Une première tranche avait été approuvée par le président Trump et le président du Sénat, Mitch McConnell, mais la deuxième tranche proposée par Nancy Pelosi, présidente de la Chambre des représentants (chambre basse) a été gelée par Trump et McConnell, qui se retranchent derrière le fait que la pandémie est terminée (sic). Cela devrait être une des premières mesures de l'administration Biden.

**PRO-Act** : projet de loi présenté en 2019 pour protéger le droit des travailleurs à se syndiquer. Il s'agirait d'une réforme en profondeur du « code du travail » américain (National Labour Relations Act).

« **Fight for 15\$** » : les États-Unis ne disposent toujours pas d'un salaire minimum fédéral. Les syndicats revendiquent 15 dollars de l'heure.

Même si les organisations syndicales se félicitent d'un changement de pouvoir, leurs déclarations laissent entrevoir qu'elles ne signeront pas un blanc-seing à la nouvelle administration.

Sources : espace international de la CGT

# Ce qui coûte vraiment aux petites entreprises : comprendre le coût du capital pour les TPE/PME

**Depuis plusieurs années la CGT a lancé une campagne pour s'attaquer au coût du capital. Cette campagne, s'appuyant sur les travaux de chercheurs, a démontré que le coût du capital était source d'inefficacité pour l'ensemble de l'économie. Faiblesse de l'investissement, explosion des inégalités, stagnation de la part salariale, chômage de masse, sans compter le manque à gagner pour les finances publiques que représente le soutien permanent au capital (le coût « public » du capital).**

Confronté aux chiffres, le MEDEF tente de nous faire croire que le coût du capital ne concerne que les grands groupes et que le problème des TPE/PME ce sont les salaires, les impôts, les cotisations sociales ...

Mais la crise sanitaire vient ébranler cette rhétorique ; prêts garantis par l'Etat, report de cotisations et d'obligations fiscales, prise en charge d'une large part des salaires via l'activité partielle longue durée ; que reste-t-il comme principal coût pour les TPE/PME ? Les charges financières et les loyers.

Pour les TPE/PME, c'est bien cela le coût du capital, bien plus que les dividendes (la grande majorité de ces entreprises n'ont pas d'actionnaires). On comprend mieux pourquoi le gouvernement a annoncé une prise en charge partielle des loyers des entreprises. Explications.

## 1) Prendre en charge les loyers des entreprises ?

La nouvelle fermeture administrative de certains commerces va peser lourd, d'autant plus qu'il s'agit habituellement d'une période faste. Bien que les coûts variables (achats de fournitures par exemple) soient réduits à néant et que les salaires soient largement pris en charge par l'Etat via le chômage partiel, certains commerces vont peiner à faire face à leurs coûts fixes, notamment leur loyer et leurs remboursements d'emprunts.

Pour ce qui est des emprunts, les mensualités peuvent être gelées après négociations avec la banque si celle-ci se montre compréhensive mais rien ne l'y oblige.

Pour ce qui est des loyers, là aussi une négociation à l'amiable peut avoir lieu et le gouvernement a décidé d'inciter au dialogue et aux concessions de la part des propriétaires. Une médiatrice des loyers des commerçants avait été nommée en avril dernier mais cela n'a semblé-t-il pas suffi.

Le gouvernement a donc décidé de mettre en place un crédit d'impôt (pour changer...) de 30% pour les propriétaires qui consentiront à l'abandon d'au moins un mois de loyer sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2020. Cela reste évidemment au bon vouloir du propriétaire.

Ainsi, pour un loyer de 1 000 euros annulé, le bailleur économisera 300 euros d'impôt, l'effort ne sera donc que de 700 euros pour le propriétaire et 300 euros pour les contribuables.

Ce crédit d'impôt concernera toutes les entreprises de moins de 250 salariés fermées administrativement ou bien d'un secteur en grande difficulté (hôtellerie/restauration par exemple).

Ce dispositif paraît largement insuffisant ; on peut au moins saluer la constance du gouvernement sur ce point. Afin de comprendre pourquoi le gouvernement s'inquiète de cette question des loyers pour les commerçants, il faut s'intéresser plus largement à la pression du capital dans ces structures, notamment à travers des loyers et des charges financières.

## 2) Comprendre le coût du capital pour les TPE-PME

Le « coût du travail » en France fait souvent figure d'épouvantail et expliquerait les difficultés des petites entreprises. Cette fable est notamment répandue par les détenteurs de capital puisqu'elle permet de faire oublier leur responsabilité. En effet, bien plus que le niveau des salaires, c'est surtout le coût du capital qui pèse sur les petites entreprises.

**Les loyers.** Pour se convaincre du poids du coût du foncier, quelques chiffres suffisent. Entre 1998 et 2017, le prix des bureaux en France a augmenté d'environ 75 % et celui des commerces a augmenté de 175 %. Dans le même temps, l'inflation a été de 30 %. Ainsi, en 2017, en France, le prix des bureaux était 85 % plus élevé qu'en Allemagne. Pourtant en 1995, c'était le prix des bureaux allemands qui était de 15 % supérieur aux bureaux français.

Évidemment, ces prix se répercutent sur les loyers dont les petites entreprises doivent s'acquitter, faisant des TPE les victimes de la spéculation immobilière et de la concentration des richesses.

Afin de comprendre à qui profite cette augmentation, il faut regarder qui possède ces locaux commerciaux. Selon une étude de la fédération française de la franchise, 28,1 % des franchisés ont pour propriétaires une foncière (c'est-à-dire

une société spécialisée dans l'immobilier commercial, par exemple Unibail-Rodamco-Westfield est une foncière cotée au CAC 40) ou bien à un bailleur institutionnel (fonds de pensions, assureurs).

55 % des propriétaires sont des bailleurs privés constitués en Société civile immobilière, ce qui peut recouvrir des petites sociétés familiales qui possèdent un petit local à de grosses sociétés qui possèdent des centaines de locaux et/ou logements.

Toutefois, rappelons que la propriété foncière, notamment si on fait abstraction de la résidence principale, est très concentrée chez les ménages les plus riches. Ainsi, parmi les ménages dont les revenus les placent dans les 1 % les plus élevés, 85,6 % sont propriétaires alors que cette proportion est de 58,6 % pour l'ensemble de la population (Source : Insee).

Toujours selon une autre étude de l'Insee, 59 % des ménages ayant de « très hauts revenus » (les 1 % les plus hauts revenus de France) perçoivent des revenus fonciers alors que c'est le cas de seulement 10 % des ménages parmi les 90 % les plus modestes. Pour ces 1 % des plus hauts revenus qui touchent des revenus fonciers, ils s'élèvent en moyenne à 40 000 euros par an. Cela monte même à 200 000 euros pour les 0,01 % des ménages aux plus hauts revenus. Par comparaison, pour les 90 % les plus modestes, les 10 % qui touchent des revenus fonciers perçoivent en moyenne 5 850 euros par an.

Avec ces chiffres, on comprend aisément à qui profite l'augmentation des loyers mais également qui en est responsable.

Ainsi, pour 37 % des franchisés qui connaissent le total des dépenses liées à leur local, ce coût est égal ou supérieur à

12 % de leur chiffre d'affaires soit 1,5 mois de chiffre d'affaires uniquement pour payer le loyer et les charges qui y sont inhérentes. Par comparaison, la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés), impôt qui fait pousser des cris d'orfraie au patronat ne pèse que 0,16 % du chiffre d'affaires, et encore uniquement le chiffre d'affaires au-delà de 19 millions d'euros.

On peut noter que cette explosion du poids des loyers favorise fortement le développement du e-commerce et des

grands groupes leaders sur ce marché.

En effet, les entrepôts coûtent 6 fois moins cher au m<sup>2</sup> que les commerces de proximité selon une étude du MSC1\* citée par la Banque de France. Le prix des entrepôts n'a d'ailleurs pas connu de forte augmentation depuis 1998 contrairement aux commerces.

Comme le relève une étude des chercheurs du Clersé\*\* sur le coût du capital, cela nuit principalement aux petites entreprises en croissance tandis que cela profite aux entreprises arrivées à maturité, qui ne changent plus de locaux (donc les loyers augmentent moins vite) voire qui sont propriétaires de leurs locaux.

**Les charges financières.** Le coût du capital subi par petites entreprises se matérialise également par les charges financières auxquelles elles doivent faire face. En premier

lieu de ces charges financières on peut citer les intérêts d'emprunts. En effet, les petites entreprises sont par définition plus fragiles que les grosses entreprises. Cela se ressent dans les taux d'intérêts supportés par les petites entreprises.

Ces différences de taux peuvent se justifier du point de vue des banques par le risque plus important de prêter à des petites entreprises. Néanmoins cela nuit à l'économie. D'autant plus que les motivations des emprunts sont souvent plus vertueuses pour ces petites entreprises. En effet, les petites entreprises empruntent d'abord pour financer l'activité productive et les investissements nécessaires. On peut d'ailleurs relever, pour faire le lien avec le point précédent, que les TPE empruntent de plus en plus pour des raisons immobilières, elles sont en effet nombreuses à vouloir être propriétaires de leurs murs afin de se couvrir face à la hausse continue des loyers. Au contraire, pour les grandes entreprises on voit de plus en plus d'emprunts ou émissions d'obligations\*\*\* qui ont des buts bien plus discutables. On peut notamment citer Renault qui a emprunté afin de racheter ses propres actions pour éviter la chute du cours (c'est-à-dire pour rémunérer et contenter ses actionnaires).

Une autre raison de l'endettement des grandes entreprises est la volonté de rentabiliser au maximum leurs fonds propres, c'est-à-dire l'argent réellement investi par les actionnaires. En se finançant par emprunt, les actionnaires ont moins de fonds propres à apporter et peuvent donc extraire le maximum de chaque euro investi.

Le poids de ces charges financières s'observe très concrètement, notamment dans la part des profits qu'ils représentent. En effet, comme le souligne le rapport du CESE\*\*\*\* déjà évoqué, les charges financières représentent 40 % des profits bruts des entreprises de 0 à 19 salariés dont 20 % pour les seuls intérêts bancaires.

Pour les entreprises de 20 à 249 salariés, ces charges financières ne sont « que » de 27 % dont 14 % pour les intérêts bancaires.

On voit donc bien que le coût du capital revêt un tout autre visage pour les petites entreprises. Ces entreprises, si elles ne sont pas contraintes directement par la pression actionnariale, sont tout de même victimes des exigences de rentabilité du capital ainsi que de la concentration de celui-ci.

Cela implique une réflexion profonde sur les modalités de financement des TPE et PME et surtout sur la propriété du foncier pour les entreprises. Après la part actionnariale, après le coût public du capital (exonérations, niches, etc.), le coût économique du capital se joue aussi sur la pression qu'il exerce sur les TPE et PME.

Montreuil, le 10 novembre 2020

\* Entreprise de services financiers, publiant notamment les indices boursiers  
\*\* Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques  
\*\*\* Les obligations sont des titres de dette cotés en bourse  
\*\*\*\* Comité économique, social et environnemental



# Loi liberticide « Sécurité globale » : c'est NON !!

Les faits sont révoltants et les images du lynchage de Michel Zecler, commis le 20 novembre dernier, mettent en exergue la réalité des violences policières dont sont coutumiers, à l'abri des caméras, les policiers et que trop de commentateurs minimisent sous des prétextes fallacieux.

Une brigade de police est intervenue en renfort, se rendant également coupable de violences inadmissibles en plus des trois tortionnaires impliqués à l'origine de ce(s) crime(s). Cela pose aussi questions.

La justice sera-t-elle assez diligente pour envoyer tous ces criminels en prison d'autant qu'ils agissaient en « bande organisée » et étaient, de plus, détenteurs de l'autorité publique ?

Le ministre de l'Intérieur s'est montré « impitoyable » et a promis avec des réserves très conditionnelles de révoquer les auteurs. Belle détermination ! A mettre en corrélation avec le « punching » du boxeur en janvier 2018 qui avait été, sans délai, directement en centrale pénitentiaire pour la plus grande satisfaction d'Alliance et du ministre de tutelle de l'époque...

**De vraies raisons de s'inquiéter.** Il y a vraiment des raisons de s'inquiéter car, depuis des mois, ce pouvoir s'acharne à réduire en miettes l'espace de liberté des citoyens, massacre la protection sociale, défigure le code du Travail, allume sans cesse des feux et souffle sur les braises pour attiser l'incendie sociétal qu'il impose. Et puis si ça rejimbe, quoi de plus naturel que d'envoyer les forces de répression, sous les ordres d'un préfet, mettre systématiquement la misère à ceux qui désapprouvent cette politique. Dès lors c'est du donnant, donnant, « tu calmes la populace » et « je te couvre si tu déconnes ».

**Ceux qui déconnent ?** Et ça « déconne » pas mal ces dernières années au point que des parlementaires téléguidés produisent des propositions de loi pour couvrir la « déconnaissante ambiance du sérail » un vrai festival ! Tir dans le dos, ou provoquant amputations diverses et variées, éborgnements en veux-tu en voilà, raclées en règle à l'abri des regards, croche patte et coups de latte pour les moins disant. Et pouf, pas de bol, les images d'une caméra, la traîtresse, choque et oppose, avec une belle hypocrisie, journalistes, bien connus, déontologues du fait accompli incontestable, les membres du gouvernement, la ribambelle de ses affidés et associés, non pas, pour reprendre avec pugnacité les enquêtes de violences policières qui n'ont jamais abouties pour des motifs qui laissent rêveurs les « comiques déconneurs ».

Non, seulement pour se déclarer stupéfaits et surpris mais évidemment prêts à faire toute la lumière «si»..., un «si» qui énerve passablement au point d'initier des manifs partout en France qu'ils tentent d'interdire pour ne pas troubler l'ordre public, il est bien temps d'y penser...

Et pourquoi pas retirer le projet de loi sécurité globale, la réforme

des retraites, du chômage, de la recherche et des universités, etc. Mais là c'est moi qui déconne. Mais non, pas tant que ça !

**Le 10 juillet : date de sinistre mémoire.** Le 10 juillet 2019 à l'occasion de l'hommage aux 80 parlementaires qui refusèrent de voter les pleins pouvoirs à Pétain, M Richard Ferrand, président de l'Assemblée Nationale déclarait (extraits) : « *C'était compter sans quelques sénateurs et députés d'une trempe exceptionnelle qui, privés même du droit de prendre la parole, en revinrent aux fondamentaux. Et ils votèrent « contre ». Car, en politique, il faut savoir aussi dire « non » : non au populisme, non à l'antiparlementarisme, qui sont des facilités d'un jour – y compris de nos jours –, mais qui préparent les calamités du lendemain ; non aux violations des principes démocratiques, non au racisme, non à l'antisémitisme ; non à l'inacceptable, à tout ce qui est à rebours des valeurs humanistes, fondatrices de notre république.*

Et plus loin : « *Parmi les 80 on trouve des socialistes, des radicaux, des démocrates-chrétiens, des hommes qui s'étaient combattus localement ou dans l'hémicycle, mais qui prouvèrent que l'on peut se rassembler, que l'on doit se rassembler quand l'essentiel est en jeu. L'essentiel, c'est-à-dire l'honneur et l'avenir de la France. Cette diversité d'origines et d'opinions des 80, elle préfigurait, d'une certaine manière, elle annonçait la Résistance, où tant de femmes et d'hommes, que tout semblait opposer, surent transcender leurs divergences pour défendre ce qui avait une valeur supérieure : les droits de l'Homme et la démocratie. C'est là un legs précieux, exceptionnel, que nous devons tout faire pour défendre, faire connaître et promouvoir...* »...« *Pas de complaisance avec les discours d'exclusion et les slogans simplificateurs, pas de petits calculs politiques quand la démocratie même est en jeu.* »

Curieuse amnésie des parlementaires qui devaient sans doute roupiller au moment où, selon l'expression consacrée, seul le prononcé fait foi dans l'hémicycle car, ironie de l'Histoire, le même Ferrand préside les débats, souvent en procédure d'urgence, de ces projets de loi qui organisent un recul social, économique et sociétal sans équivalent depuis un bien triste 10 juillet 1940\*.

Les députés LRM, Modem, Les Républicains et tutti quanti du Rassemblement National et sympathisants, ont-ils conscience au moment de voter ces textes rétrogrades de commettre des votes « d'irresponsabilité et de lâcheté collective » qui portent atteinte aux droits fondamentaux du peuple français ?

**Bertrand BERNARD**

\* Le 10 juillet 1940, le maréchal Philippe Pétain demandait aux parlementaires de lui donner les pleins pouvoirs. Sur 649 suffrages exprimés : 80 parlementaires (57 députés et 23 sénateurs) votèrent NON, 569 approuvèrent (357 députés et 212 sénateurs) ce qui représentait 87,67 % des suffrages exprimés.



Bordeaux le 28 novembre 2020

# Loi liberticide « Sécurité globale » : un rapide résumé

*Si l'écho médiatique et les nombreuses alertes concernent essentiellement les dispositions relatives à la liberté de la presse, les caméras et les drones, il faut souligner que la philosophie générale de ce texte est très inquiétante et montre à quel point le gouvernement entend donner une fois encore un tournant sécuritaire.*

**Renforcer "le rôle de proximité" de la police municipale.** Alors que la police nationale de proximité a été supprimée sous Sarkozy, le gouvernement compte se servir de la police municipale pour remplir ce rôle et lui attribuer de nouvelles prérogatives. Cela conduit indiscutablement à une privatisation à peine déguisée de missions pourtant régaliennes. Si bien sûr les agents de police municipale sont des agents territoriaux donc bien souvent fonctionnaires, on sait bien qu'il s'agit d'une police entre les mains de la municipalité, avec ses potentielles dérives arbitraires. La liste des infractions qu'elle pourra constater est élargie (usage de stupéfiants, conduite sans permis, vente à la sauvette, dégradations...). Cette police municipale pourra participer à la sécurisation des manifestations culturelles, sportives et récréatives. La ville de Paris aura une police municipale de droit commun.

**Renforcement du secteur de la sécurité privée.** Afin de renforcer leur rôle dans les grands événements tels que les JO ou les coupes du Monde, tout en voulant renforcer leur légitimité qui était sous le feu des critiques (manque de formation et de contrôle).

Il est également prévu de renforcer les pouvoirs de la Commission nationale des activités privées de sécurité qui pourra donc constater des infractions concernant les entreprises de sécurité défaillantes (travail dissimulé, emploi de personne étrangère sans autorisation, etc.) et prononcer des pénalités financières contre les salariés du secteur privé (articles 8 et 9), ce qui pose question concernant une éventuelle concurrence avec le rôle de l'Inspection du travail.

Un régime dérogatoire de cumul emploi-retraite est prévu pour les policiers nationaux exerçant dans le domaine de la sécurité privée. De manière très inquiétante, des articles étendent de manière démesurée les pouvoirs des agents puisqu'ils pourront se voir confier des missions de surveillance sur la voie publique contre des actes terroristes.

Plus d'habilitation spécifique et d'agrément pour réaliser des palpations de sécurité par des agents de sécurité privée. Il s'agit donc véritablement d'un glissement vers une privatisation de missions de service public !

**Les outils technologiques de surveillance de masse, généralisés.** L'article 20 élargit les habilitations pour visionner les images de la vidéo surveillance (agents de police municipale et aux agents de la Ville de Paris, possibilité pour les agents des services internes de la SNCF et de la RATP individuellement désignés et dûment habilités de visionner les images déportées vers les salles d'information et de commandement de l'État, sous le contrôle des services de police et de gendarmerie). Des caméras portables devraient équiper « toutes les patrouilles de

police et de gendarmerie [...] dès juillet 2021 ». S'il est voté, le texte autorisera donc la transmission des flux vidéo au centre de commandement en temps réel. Cela permettra l'analyse automatisée des images, et notamment la reconnaissance faciale des manifestants et des passants, en lien avec les 8 millions de visages déjà enregistrés par la police dans ses divers fichiers. Autorisation de la surveillance par drones qui, jusqu'à maintenant, était interdite (rappel censure par le Conseil d'État durant le premier confinement).

**« Protéger les forces de l'ordre » en s'attaquant à la liberté de la presse.** Suppression des crédits de réduction de peine (CRP) lorsque les infractions ont été commises sur les forces de l'ordre. L'article 24 est le fameux article qui est particulièrement dénoncé pour atteinte à la liberté de la presse et la liberté d'informer. Malgré la nouvelle formulation du gouvernement, le problème reste entier : cet article est très dangereux dans la mesure où celui-ci va conduire à museler la presse et rendre invisibles les violences commises par les policiers, en manifestation notamment. Cet article crée une nouvelle infraction pénale insérée dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie nationale lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police. » Le gouvernement a ajouté devant « sans préjudice du droit d'informer » pour rappeler de manière incantatoire que cet article ne va pas violer la

liberté de la presse. Mais il ne suffit pas de le dire, faut-il encore le faire ! Or quand on voit encore les nombreuses gardes à vue injustifiées de journalistes lors des derniers rassemblements, on sait bien qu'il s'agit surtout d'une position de principe qui ne sera pas suivie d'effet en pratique. L'effet dissuasif est tel que bon nombre de journalistes vont devoir s'abstenir de diffuser de peur d'être sous le coup de la loi pénale. Il s'agit d'une atteinte injustifiable au droit fondamental de la population d'être informée de l'usage de la violence réalisée par la police.

De plus, en pratique, la police empêche déjà régulièrement les manifestants et les passants de filmer ses interventions, alors que la population est parfaitement autorisée à le faire. Le seul effet d'une telle disposition sera d'accroître le sentiment d'impunité des policiers violents et, ainsi, de multiplier les violences commises illégalement contre les manifestantes et manifestants. L'article 25 autorise les forces de l'ordre à garder leur arme lorsqu'ils sont hors service mais présents dans un établissement recevant du public.

**Sécurité dans les transports et la circulation routière.** Simplification du test alcoolémiqum au volant et possibilité des services de sécurité de la SNCF d'agir auprès des entreprises présentes dans les gares et dans les véhicules de transports routiers.

**Dispositions diverses.** Notamment la pénalisation des actes en matière de feux d'artifices.



# Haro sur les retraités

## Les retraité(e)s continuent à être les cibles d'attaques tous azimuts

On est loin des beaux discours qui mettaient l'intergénérationnel comme un des éléments essentiels pour échanger, mieux se connaître et apporter du bien-être à ceux qui y participent. La musique de fond qui s'installe est celle d'une solidarité intergénérationnelle où les retraités seraient les seuls solidaires des problèmes engendrés par la crise.

Ainsi, le Conseil d'Orientation des Retraites, dans son rapport du 15 octobre 2020, remarque que « les dépenses du système de retraite sont très peu affectées par la crise sanitaire. [...] car le nombre de retraités n'est que faiblement impacté par la surmortalité des personnes âgées due à la COVID (diminution d'un peu plus de 0,1%) ». On espère que ce n'est pas pour le regretter.

**Ils encombrant les hôpitaux.** Par ailleurs, ils sont accusés d'encombrer les hôpitaux. Ainsi, Christian Gollier, dans « Le Monde » du 4 novembre 2020, souligne notamment que « les personnes de plus de 65 ans et plus représentent trois hospitalisations COVID sur 4 » et ajoute : « pourquoi confiner les jeunes et les actifs pour protéger les personnes vulnérables, alors que confiner directement ces dernières serait à la fois plus efficace d'un point de vue médical et beaucoup moins coûteux d'un point de vue économique ? »

**Les personnes âgées seraient la cause du chômage ?** Outre que ces affirmations se heurtent à une réalité un peu différente (les contaminations les plus nombreuses se font dans le monde du travail et les hospitalisations n'épargnent ni actifs ni jeunes) elles soulèvent des questions redoutables : les anciens ont-ils encore une place dans notre société autre que celle de la relégation ? On pourrait en douter quand on entend C. Barbier (LCI, 4 mai 2020) déclarer « pour sauver quelques vies de personnes âgées, on va mettre au chômage des millions de gens » ! Les « seniors » qui sont, par nature selon ces donneurs de leçons, « fragiles » et « vulnérables », devraient accepter d'être confinés et soumis à des règles particulières, alors qu'ils prétendent continuer à vivre comme les autres ; ce seraient donc des égoïstes, prêts à sacrifier la jeunesse pour vivre leur vie !

Ils devraient comprendre que figurent parmi eux les plus nombreuses victimes de la COVID et ils n'auraient plus à revendiquer leur statut de retraité, leurs droits, leur place dans la société, sinon l'économie se retrouverait par terre ! Tout cela pour occulter les vraies responsabilités, celles d'années de politiques néo-libérales qui ont détruit l'hôpital public et le système de santé publique .

**Un « privilégié » qui n'a « pas perdu un euro ».** Si on les suit, le retraité ou la retraitée est en dehors du système productif, c'est un inutile et un privilégié, un peu comme les chômeurs (payés à ne rien faire). Il n'a « pas perdu un euro », avec la crise sanitaire, contrairement à la plupart des actifs, a continué à percevoir sa pension ou son traitement. Cette affirmation oublie les baisses importantes de pouvoir d'achat, de 0,4 % par an depuis 2013 et de 3 % en 2018 (source Drees).

Occultés les vrais « privilégiés », notamment les grandes entreprises qui cumulent les exonérations de cotisations et le CICE, qui continuent de bénéficier de la politique fiscale de Macron (suppression de l'ISF entre autres).

Le plan de relance qui n'impose aucune contrepartie en matière d'emploi s'inscrit dans la même logique.

Occultée l'utilité sociale des retraité(e)s. Il est pourtant difficile de nier leur rôle de citoyens qui, par le bénévolat, jouent un rôle considérable pour tisser le lien social et assurer des fonctions culturelles, économiques, sociales et politiques indispensables. Ce sont aussi des grands-parents qui, alors que le modèle familial tend à éclater, assurent une solidarité humaine et financière et une transmission du savoir.

**Dresser les générations entre elles.** Pour éviter que les responsables de la situation ne soient mis en cause, on cherche à dresser les générations entre elles.

Et on somme les retraité(e)s égoïstes, qui coûtent cher à la collectivité et thésaurisent, de « contribuer à l'effort de guerre sanitaire » par « une

baisse temporaire du niveau des pensions », dit Hakim El Karoui, le 31 juillet 2020 dans « Le Figaro ».

Il leur faut accepter des pensions qui « pourraient être sous-valorisées », propose le député Modem Cyrille Isaac-Sibille.

**Une société solidaire toutes générations confondues.**

Pourtant, réduire encore un peu plus le pouvoir d'achat des retraité(e)s peut devenir un problème économique car ces derniers sont consommateurs et apportent une aide financière notable à leurs descendants et parfois à leurs ascendants. Leur redonner du pouvoir d'achat, c'est participer à la relance et continuer d'assurer la solidarité entre les générations. Les reconnaître comme citoyens à part entière, c'est participer à la construction d'un monde habitable pour toutes et tous, dans une société solidaire où chacun et chacune trouve sa place, toutes générations confondues.

*Union confédérale des retraités CGT- novembre 2020*

# Histoire : Grippe de Hong Kong, la pandémie invisible

*La maladie frappe la France à l'hiver 1969. En deux mois, elle y fera plus de 31 000 morts, passés presque inaperçus. Elle sera pourtant à la base de la prévention des futures épidémies.*

« Pour le moment, la maladie a partout un caractère relativement bénin. » C'est l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui s'exprime. Nous sommes le 10 décembre 1969. Pourtant, entre l'été 1968 et le printemps 1970, la grippe de Hong Kong aura causé le décès de plus d'un million de personnes à travers le monde, ce qui en fait, alors, après la grippe espagnole (entre 20 et 40 millions de morts de 1917 à 1920) et la grippe asiatique de 1957 (2 millions de morts), la troisième plus grande épidémie du XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, la grippe de Hong Kong peine encore à revenir à la mémoire. Elle présentait pourtant, cinquante ans avant, certains points communs avec l'actuelle pandémie de Covid-19.

**Dans les bagages des GI.** Le virus n'est pas en fait apparu à Hong Kong, mais en Chine centrale, dès février 1968. Toutefois, il faut qu'il touche la riche colonie britannique, l'été suivant, pour qu'il soit reconnu, identifié et « baptisé ». L'agent pathogène responsable de la maladie est un virus grippal de type A, une souche H3N2 probablement issue d'une mutation du virus H2N2 de la grippe asiatique de 1957. De Hong Kong, la maladie s'étend rapidement au reste de l'Asie du Sud-Est, à l'Inde puis au Japon. On est alors au plus fort de la guerre du Vietnam... et ce virus moderne vole dans les bagages des GI, pour gagner l'Amérique du Nord à la fin de l'année 1968. Là-bas, le bilan est lourd : 50 000 morts en trois mois.

**Légèreté de la presse française.** C'est au printemps 1969, un an après être partie de Chine, que l'épidémie atteint l'Europe. En France, le virus est repéré à la fin de l'hiver 1968-1969 mais, curieusement, il semble s'affaiblir. Cette stase peut expliquer la légèreté avec laquelle la menace est traitée en France, notamment dans la presse. Ainsi le quotidien « Le Monde » juge-t-il, le 11 novembre 1969, que cette nouvelle grippe « paraît bénigne » et qu'il « ne semble pas qu'elle doive prendre un caractère de quelconque gravité ». Une semaine plus tôt, le même quotidien décrivait les symptômes de l'affection : « Une forte poussée de fièvre, une inflammation des zones rhinopharyngées avec des écoulements abondants, des troubles respiratoires souvent accompagnés de toux et de maux de tête ». Rien d'autre qu'une grippe, donc ; et surtout, nulle mention des complications sévères que la maladie peut entraîner chez certains patients. On a l'impression d'entendre ces scientifiques, parfois éminents, qui parlaient en janvier dernier de « grippette » au sujet du Covid-19...

**« À Toulouse, 25 % de la population est grippée ».** En vérité, c'est comme si le virus avait fait une pause pour reprendre des forces. Car, en cette fin d'année 1969, il attaque de plus belle. En région parisienne, à la SNCF,

15 % des agents sont touchés, causant de sérieuses perturbations. À la RATP, le 20 décembre, 5 000 employés sont malades, soit 15 % des effectifs. Les nombreuses absences contraignent des écoles, des magasins, des entreprises à fermer leurs portes. Selon le quotidien « France-Soir », le 10 décembre, « à Toulouse, 25 % de la population est grippée, à Lyon, c'est un quart de la population qui est touchée » (sic). C'est dans le même journal que l'on découvre, le 14 décembre, la première mention de la gravité de la maladie. « Pour une minorité de cas, écrit alors l'un des quotidiens au plus fort tirage, l'affaire a pris une tournure plus inquiétante, avec des cas mortels chez des grippés souffrant de troubles vasculaires. »

**Les Français se ruent sur les vaccins.** C'est du milieu médical que proviennent les premières alertes, traduisant avec bien plus de vérité ce qui est en train de se passer dans le pays. Car les Français, qui n'ont pourtant été alertés ni par les médias, ni par les autorités, se ruent sur le vaccin antigrippal. Il faut bien se rappeler que, loin des campagnes systématiques d'aujourd'hui, celui-ci n'en est alors qu'à ses débuts. Les pharmacies sont dévalisées, les médecins n'arrivent plus à satisfaire les demandes des patients. « France-Soir », encore lui, livre le témoignage d'un pharmacien : « Les stocks ont été dévalisés, raconte celui-ci le 5 décembre, j'ai vendu vingt vaccins par heure, les besoins ont dépassé la possibilité de fabrication du vaccin. » De fait, le 11 décembre, « Le Monde » explique que « l'Institut Pasteur voit sa production de vaccins doubler et ne peut plus satisfaire aux demandes ». De fait, à cette époque, le risque épidémique est loin d'être jugé à sa juste valeur. Et les connaissances scientifiques, elles, ne sont évidemment pas au niveau d'aujourd'hui. Dès septembre 1968, l'Institut Pasteur dispose de la souche du nouveau virus et prend ses dispositions pour que le vaccin qu'il prépare soit également efficace contre lui. Mais, faute des connaissances nécessaires pour faire la différence entre les deux, c'est la souche H2N2 – celle de la grippe de 1957 – qui sera utilisée pour le vaccin. Qui s'avérera largement inefficace, quelque 30 % des vaccinés finissant par contracter la maladie, selon les témoignages des médecins à l'époque.

**« Première pandémie de l'ère moderne ».** Finalement, l'épidémie reflue dès le début 1970. Il faudra attendre les travaux du professeur Antoine Flahault, en 2003, pour en connaître le nombre exact de victimes en France : 31 226 morts entre décembre 1969 et janvier 1970. Passés inaperçus, ou presque. Certes, entre l'après-Mai 68, le départ de De Gaulle et l'arrivée de Pompidou, dans cette France qui se sentait plus que jamais le vent en poupe, on n'avait peut-être pas très envie de s'y attarder. Pourtant, elle a bien été, note Antoine Flahault, « la première pandémie de l'ère moderne », à qui l'on doit aussi bien les recherches qui nous ont « armés » pour faire face aux suivantes, que le développement ultérieur des campagnes de vaccination contre la grippe.

Olivier Chartrain



## Vu sur le net

### Vivre et travailler jusqu'à 100 ans ?

Il n'y a pas qu'en France que la question des retraites est un sujet épineux. Sauf qu'au Japon, le problème est ailleurs : la population nipponne vieillit trop rapidement par rapport au nombre de naissances, et les jeunes se détournent des métiers manuels et agricoles. Qui va payer la retraite des personnes âgées? Elles-mêmes, à la sueur de leur front et avec l'aide de l'armure qu'elles portent sur leur dos.

**La solution de l'exosquelette.** Sorte de robot accroché au corps qui accompagne et supplée les mouvements d'un individu, il est la solution promue par le gouvernement pour faire travailler plus longtemps les 28 % de 65 ans ou plus que compte la société japonaise. Plusieurs sociétés et industries proposent désormais cette technologie à leur main-d'œuvre aux cheveux grisonnants.

« C'est un peu comme une seconde peau », indique Kenji Takemura, un manutentionnaire du port d'Osaka. À 59 ans, il continue à charger, décharger, se baisser et porter des cartons jusqu'à 100 tonnes par jour.



Il ne pourrait pas accomplir cette tâche fastidieuse sans son exosquelette sur le dos. Grâce à lui, il se voit déjà travailler au-delà de 63 ans, l'âge légal de la retraite au Japon.

Sur tout l'archipel, la concurrence devient féroce entre les sociétés proposant cette technique. La plus célèbre, Cyberdyne, commercialise l'un des systèmes les plus avancés. Son exosquelette lit les signaux bioélectriques du cerveau vers les muscles, afin d'imiter

le mouvement prévu, et réduit d'au moins 15 kilos la charge réelle supportée par le dos.

**Travailler à la retraite : pas d'autre choix.** Au Japon, travaille-t-on plus pour vivre mieux? Pas vraiment. Beaucoup de Japonais(e)s n'ont en fait pas d'autre choix. Selon un rapport publié par le Comité des systèmes financiers, un couple senior moyen perçoit une pension de 209 198 yens (1 758 euros), alors que ses dépenses mensuelles s'élèvent en moyenne à 263 718 yens (2 216 euros).

Pas étonnant donc de constater qu'en 2017, le taux d'emploi des 65-69 ans atteignait au Japon 54,8 % chez les hommes et 35 % chez les femmes. En France, ce taux n'est que de 6 %.

**La retraite à 70 ans faute de natalité suffisante.** À l'instar de l'Hexagone, le Premier ministre japonais envisage de réformer les retraites à travers un plan baptisé « Vers une ère où l'on vit 100 ans ».

En fixant l'âge légal à 70 ans, Shinz Abe souhaite s'attaquer aux problèmes fiscaux causés par le vieillissement rapide de la population et la baisse consécutive de la natalité.

D'après des chiffres rendus publics fin décembre 2017 par le ministère de la Santé, seuls 941 000 bébés seraient nés cette année-là, contre 1,3 million de Japonais(e)s décédé(e)s.

Si rien n'est fait pour enrayer ce déclin, qui entraîne une diminution de la force de travail et de la productivité du pays, la population japonaise pourrait tomber à zéro en l'An 3000. Dans ce contexte, les exosquelettes apparaissent comme une nécessité plutôt que comme une véritable solution. Il faudra sans doute s'habituer à croiser dans les campagnes japonaises ces femmes et hommes-robots tout droit sortis de la science-fiction.

Source : <http://www.slate.fr>



## le billet d'humeur de Serge Audonnét

### Le jeu malsain des media

Au-delà de l'horreur légitime suscitée, chez moi comme chez la plupart des gens, par la décapitation de Samuel Paty, assassiné à proximité du collège où il enseignait, je suis effaré par le flot de haine que cela a déclenché dans une partie importante de la population. Haine attisée par quelques media toujours avides de sensationnel et relayée par des prétendus "responsables" politiques toujours prêts à instrumentaliser la situation. Des raccourcis plus que douteux amalgamant musulmans et terroristes, la religion islamique avec l'islamisme politique nous ont été servis pendant des journées entières alimentant, s'il en était besoin, un sentiment de racisme anti-musulman généralisé. Pas question face à l'hystérie collective d'avoir un avis mesuré sur cette affaire et surtout de l'exprimer au risque de se faire traiter de « collabo » et autres amabilités.

Evidemment l'acte barbare de l'agresseur est impardonnable. Il est le reflet de ce que le bourrage de crâne religieux peut entraîner chez des gens sectaires, fermés et intellectuellement limités. Les grands media, les politiques, du moins ceux qui se disent républicains, n'ont-ils pas dans ces moments-là une responsabilité à assumer en termes de pédagogie, de réflexion, de mise en perspective ? C'est hélas plus facile de montrer les loups en train de hurler, quitte à hurler avec eux. Et si en plus ça peut faire de l'audience...

C'est comme ce "palpitant" feuilleton que nous ont servi toutes les chaînes de télé et une bonne partie des journaux à l'occasion du procès de Jonathann Daval, cet informaticien qui a avoué avoir assassiné son épouse. Au quotidien, pendant toute la durée du procès, des flots de journalistes, photographes, et cameramen guettant l'arrivée de tel ou tel protagoniste pour tenter de lui faire dire on se sait quelle révélation. Et au final une condamnation, comme pour tout assassin...

Alors pourquoi tout ce cirque ? Pour nous occuper l'esprit pendant le confinement et nous faire oublier que pauvreté et précarité explosent autour de nous ? Et pour finir, ceux là mêmes qui nous ont abreuvé de ce procès nous gratifient d'un sondage selon lequel les Français sont de plus en plus accros aux faits divers. Un modèle de formatage de l'opinion publique.